

Séance du 7 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 mars, le conseil municipal dûment convoqué le 1^{er} mars 2022 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, M. Cédric CANTET, Mme CHEVREUX Lucie, Mme FAUCHER Anaïs, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Loïk HÉLIAS, M. Gaël JARRY, M. JARRY Patrice, M. LIEVRE Jean-Pierre, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, Mme Anne ROBIN.

Étaient excusés : M. Philippe TEXIER, M. David MOREAU, Mme Elisa NEVEUX donne pouvoir à M. Gaël JARRY.

Le conseil municipal a désigné Madame Anaïs FAUCHER en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Validation des devis d'éclairage public sur la commune

Ressources humaines :

Candidature d'un agent technique

Mme Fabienne PROUST relate les différentes étapes pour le recrutement d'un nouvel agent communal. Une candidature spontanée et deux reçues par le biais du site emploi-territorial.fr.

Des entretiens auront lieu prochainement. Un compte rendu sera fait lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Lignes directrices de gestion

Mme PROUST Fabienne fait lecture des directives concernant la rédaction des lignes directrices de gestion. L'ensemble du document sera envoyé à l'ensemble des élus pour étude et validé à la prochaine réunion de conseil municipal.

Boulangerie :

Choix des locataires

M. le Maire explique qu'une rencontre aura lieu ces prochains jours avec les locataires actuels et permettra de définir clairement les conditions de rupture de bail.

Mme PALLUAU Anne fait état des différents entretiens avec des futurs locataires du commerce.

M. le Maire rapporte l'avis et les conseils de la Fédération des boulangers.

Après discussion, les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la promesse de bail.

Le loyer proposé sera de 200 € HT pour la partie commerciale et 500 € TTC pour le logement attenant.

Demande de travaux supplémentaires

Au vu de l'arrivée des futurs locataires, il convient d'aménager deux chambres supplémentaires à l'étage du locatif de la boulangerie.

La commission bâtiments devra se réunir et entamée une réflexion pour une réalisation au plus vite. Le montant de ces dépenses sera inscrit au budget primitif 2022.

Débat d'orientations budgétaires

M. le Maire et son adjointe présentent les propositions relevées tout au long de l'année 2021 et début d'année 2022, sur les investissements à prévoir au cours de cette année.

Une liste sommaire est arrêtée par le conseil municipal. Les dépenses seront inscrites au BP2022.

Achat d'une tondeuse

Après étude des différents devis, M. Cédric CANTET appuyé de la commission voirie, proposent l'achat d'une tondeuse autoportée de marque Grillo FD2200, moteur Yanmar 3TNV88C, Gasoil, d'une valeur de 29000 € HT soit 34800 € TTC auprès de l'entreprise Agri&Motoculture Services.

Les frais d'immatriculation seront pris en charge par le prestataire, ainsi qu'un jeu de lame, un kit hydraulique avec 2 sorties AV pour accessoires.

L'ancien matériel de la commune, une tondeuse KUBOTA, sera reprise par cette société avec les accessoires pour un montant de 11000 € TTC.

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer l'intégralité des documents nécessaires.

Groupement de commande – Schémas communaux Défense Extérieure contre incendie

Convention de partenariat avec le SDIS79

M. CANTET relate les éléments recueillis lors d'une visioconférence sur le déroulement de l'opération initiée par le Syndicat des Eaux de la Gâtine. L'objectif sera l'élaboration, par le Service prévention du SDIS79, du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie afin de connaître l'état existant de la défense incendie, les carences constatées et les évolutions prévisibles des risques à venir.

La durée de l'étude sera de 6.5 jours ouvrables et non consécutifs. Le tarif journalier est fixé par délibération du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS79, à 897 €.

Le plan de financement de l'étude est le suivant :

- Fonds propres de la commune : 2915.25€
- Subvention du Département 79 au titre du fond de solidarité : 2915.25€

Le conseil municipal valide et autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de partenariat avec le SDIS79, et à solliciter les financements figurant dans le plan de financement.

Choix des locataires pour les 2 logements libres

En l'absence de M. MOREAU, la commission Bâtiments relate les décisions prises quant au choix des locataires des logements « 2 chemin des Cavaliers - Le Beugnon » et « 14 rue du Stade – La Chapelle Thireuil ».

Le montant des loyers reste inchangé, à savoir :

- Logement 2 chemin des Cavaliers : 290€ par mois
- Logement 14 rue du Stade : 237.66 € par mois

Rénovation de la maison sise « 5 rue de l'Atlantique » - Examen des devis complémentaires

La commission Bâtiments présentent les devis pour la peinture de l'intérieur et l'extérieur de la maison sise 5 rue de l'Atlantique-Le Beugnon.

Leur choix s'est porté sur le devis de l'entreprise SONNARD, pour un montant de :

- 6354.40 € HT pour les travaux extérieurs
- 6991.32 € HT pour les travaux intérieurs

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les devis.

Validation des devis d'éclairage public sur la commune

M. CANTET présente le devis de remplacement des lanternes d'éclairage public sur le secteur Le Beugnon par un système LED plus économique, pour un montant de 18 310.40 € TTC.

A ces travaux, il convient d'ajouter le remplacement des lanternes de nos deux églises (devis validé en réunion Maire-Adjoints) et la réparation du candélabre au lotissement La Boulanchère (838.20€HT).

Le conseil municipal valide l'ensemble des devis et autorise M. le Maire ou ses adjoints à les signer.

Questions diverses :

- **Circulation devant l'école :** Un problème de circulation aux abords de l'école a été présenté aux membres du conseil municipal. En effet, le stationnement des véhicules des parents déposant leurs enfants, n'est pas optimisé. La commission voirie devra faire des propositions.

- **Bureaux de vote électoral** : une réflexion est lancée sur une proposition de lieu unique de vote. Une enquête sera à disposition des électeurs lors du scrutin du 24 avril prochain.
- **Soutien à l'Ukraine** : le conseil municipal décide de pavoiser les mairies du drapeau ukrainien.
- **Commission bâtiments** : Plusieurs points sur des travaux à déterminer ont été évoqués. La commission bâtiments est chargée d'examiner le suivi.
- **Fête des plantes** : une réunion avec tous les membres des associations et des personnes intéressées aura lieu le 31 mars 2022. L'association Porteurs de vivres et les Jardiniers du Paradis viendront faire une présentation et échangés lors de cette rencontre.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 ^{ère} adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 ^{ème} adjointe	M. David MOREAU 3 ^{ème} adjoint Excusé
M. Cédric CANTET 4 ^{ème} adjoint		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie CHEVREUX,
Mme Anaïs FAUCHER	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE	Mme Marie-Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX Excusée	Mme Anne ROBIN	M. Philippe TEXIER Excusé	